

L'hon. M. HANSON: Et de combien d'autres?

L'hon. M. RALSTON: Tenons-nous-en pour l'instant à cet hôtel Hillside, car c'est le seul dont a parlé mon honorable ami. Dans la ville d'Halifax nous avons acheté l'hôtel Hillside et loué l'hôtel Waverley.

L'hon. M. HANSON: Vous avez acheté...

L'hon. M. RALSTON: On me dit que l'utilisation de l'hôtel Waverley nous coûtera beaucoup plus cher que ce que nous perdrons avec l'hôtel Hillside.

L'hon. M. HANSON: Vous avez acheté l'hôtel Halifax, l'une des pires transactions qui aient jamais été conclues.

L'hon. M. RALSTON: Je sais fort bien que nous avons acheté l'hôtel Halifax, mais je n'ai pris aucune part à cette transaction. Je tiens à dire à mon honorable ami...

L'hon. M. HANSON: Je regrette, mais il me faut partir.

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas qu'il soit juste que mon honorable ami fasse une telle déclaration lorsqu'il est sur le point de quitter la Chambre.

L'hon. M. HANSON: Je pourrai revenir et discuter l'achat de l'hôtel Halifax. Le ministre me permettra de lui dire ceci: les gens d'Halifax sont au courant de cette acquisition et ils la désapprouvent.

L'hon. M. RALSTON: La personne qui fit l'acquisition de l'hôtel Halifax discutera l'affaire. Mais voici une situation tout à fait nouvelle. Un honorable député interpelle le comité des banquettes d'arrière avant de quitter l'enceinte. Dans le cas de l'hôtel Waverley, la cité d'Halifax a fait de très fortes représentations, car elle ne voulait pas que cet hôtel fût enlevé des listes d'évaluations. Il en est résulté, et je le dis en toute franchise, que ce qui peut bien devenir un mauvais marché en rapport avec l'hôtel Waverley, non pas par suite du prix payé mais parce que l'on s'est pris de la mauvaise façon. Or, la cité d'Halifax avait fait de si nombreuses représentations que le ministère a décidé dans ce cas de louer l'hôtel et de faire l'essai des deux systèmes simultanément. Le premier système consistait à acheter l'hôtel Hillside et l'autre à louer ou à prendre possession de l'hôtel Waverley.

L'honorable député a mentionné la cité de Montréal. Je tiens à lui dire qu'à mon avis la Couronne obtiendra de bons résultats de cette mise de fonds à Montréal. Cette mise de fonds avait trait à l'achat d'une maison pour la Division féminine de l'armée cana-

diennne. Je crois que nous avons été bien inspirés d'acheter cette maison, au lieu de la louer, pour la remettre à la fin de la guerre, et d'acquitter les réclamations qui auraient été faites devant la Cour de l'Echiquier relativement à l'usage de la propriété, plus les dépenses de capital qu'il nous aurait fallu encourir afin de la rendre propre aux fins pour lesquelles nous voulons nous en servir.

L'honorable député a mentionné l'allocation de subsistance. On me permettra de dire qu'elle a été relevée de \$1 à \$1.25 il y a quelque temps, pour les simples soldats et les sous-officiers. Celle des officiers était de \$1.50 ou \$1.55; on l'a portée à \$1.70. L'honorable représentant parlait des officiers d'aviation. L'armée maintient ici un grand nombre de jeunes officiers dont certains éprouvent des difficultés à subsister à même leur allocation. Ils consacrent probablement une partie de leur solde à payer leur pension. A Ottawa, la situation est telle qu'il est impossible de fournir des casernes aux officiers. Ces conditions sont de nature passagère. Le nombre d'officiers ne sera pas toujours aussi considérable dans notre ville. Il s'agissait de trouver le meilleur moyen de faire face à la situation de ces hommes en ce qui concerne la subsistance. Je suis à étudier une proposition au sujet de l'établissement d'une salle de mess pour les officiers. Nous nous occupons activement de cette question en ce moment. Nous espérons que la situation se rétablirait, mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Lorsque nous affectons un jeune officier à Ottawa, nous avons le sentiment qu'il faut nous en occuper. Toutefois, lui trouver une caserne comporte des dépenses d'immobilisation, soit pour acheter, soit pour construire un immeuble. L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) s'est déjà plaint à ce sujet, mais il faudra faire l'un ou l'autre. L'honorable représentant peut être convaincu que je me rends compte autant que lui des difficultés éprouvées par les jeunes officiers, surtout en ce qui concerne l'allocation de subsistance et du fait qu'il leur faut très souvent la compléter par une partie de leur solde. Cela s'applique également aux membres de la Division féminine dont la solde est inférieure à celle des hommes.

Quant aux cas absurdes dont l'honorable député a parlé au sujet des allocations familiales, je me ferai un devoir de les étudier. Il a effleuré les nombreux cas saugrenus qui sont quelquefois portés à l'attention du Bureau des allocations familiales. Généralement des circonstances ou des raisons inconnues des honorables députés motivent les décisions rendues. Les membres de la Commission qui s'occupent sans cesse de ces choses ne man-